

Leturcq, Sandrine. *Les médiateurs en bibliothèque.*  
Villeurbanne : Éditions de l'ENSSIB. 1999. 169 pages

France Bouthillier

Volume 46, numéro 2, avril-juin 2000

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1032674ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1032674ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bouthillier, F. (2000). Compte rendu de [Leturcq, Sandrine. *Les médiateurs en bibliothèque.* Villeurbanne : Éditions de l'ENSSIB. 1999. 169 pages].

*Documentation et bibliothèques*, 46(2), 101-102.

<https://doi.org/10.7202/1032674ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

éru  
dit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les lecteurs de l'essai, à moins qu'ils fassent partie des spécialistes de l'histoire des dictionnaires, apprendront bien des données intéressantes à leur sujet: leur état et leur faiblesse au cours des siècles antérieurs (conception autocratique), les caractéristiques du dictionnaire de Samuel Johnson paru en 1755 et dont la notice est exclue des guides généraux d'ouvrages de référence, les connaissances qu'il fallait à un écrivain à l'époque en l'absence de «trésors» ou de «thésaurus» fiables.

Mais les lecteurs en apprendront encore plus au sujet du *New English Dictionary on historical principles*, devenu en 1933 l'*Oxford English Dictionary*, conçu en 1857 ou 1858; le dernier volume sera publié en 1926, soit 70 ans plus tard. Au départ, on pensait publier quatre volumes et boucler le programme en 1889. Le premier fascicule ne fut lancé qu'en janvier 1884. Au total, la première édition comptait douze gros volumes, 414 825 mots ayant cours depuis l'année 1150 et leurs définitions (en comparaison, *Le Petit Robert* en comptait 50 000 à la fin des années 1960; *Le Robert* en neuf volumes publiés en 1985, 80 000), 1 827 300 citations (250 000 dans *Le Robert*), dont plusieurs milliers auraient été fournies par Minor (p. 271), encore que les éditeurs mêmes du dictionnaire ne mesurent pas l'apport de ce dernier (*OED*, 1989, vol. 1, p. lvi).

Ce qui est intéressant également, c'est l'appel aux lecteurs volontaires lancé, dès le départ, par le premier directeur du dictionnaire: l'équipe en place n'aurait jamais pu faire une collecte de citations qui soit complète et exhaustive. Cet appel parvint à la cellule de Minor, grand lecteur par ailleurs, et il se porta volontaire. Il collabora au grand projet et correspondit avec Murray pendant deux décennies sans qu'on se rende compte qu'il était un collaborateur tout à fait particulier, le pensionnaire d'un asile d'aliénés criminels.

En elle-même, l'utilisation des citations d'auteurs pour illustrer le sens des mots était une technique en émergence, comme on dit de nos jours, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Le *Dictionnaire de la langue française*, nommé communément Le Littré, publié à partir de 1863, en présentait une grande quantité (M.H. PrévotEAU et J. C. Utard, *Manuel de bibliographie générale*, 1996, 117).

Voltaire en avait, plus tôt, recommandé la pratique. (É. Littré, *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, Picquier poche, 1880,

1995, 14). Et le lexicologue français affirma avoir donné des conseils à un anglais qui voulait savoir comment il avait lui-même procédé (ibid., 22). Chose sûre, les éditeurs de l'*OED* se seront appuyés sur un grand nombre de collaborateurs bénévoles alors que Littré n'en avait que quelques-uns (G. Matoré, *Histoire des dictionnaires français*, Larousse, 1968, 119).

De nombreux passages intéresseront les «références» et les bibliothécaires en général: la nature des dictionnaires, ce qu'ils sont et ce qu'ils ne sont pas; les qualités d'une bonne définition: «[...] ne doit comporter aucun mot compliqué ou susceptible d'être moins connu [...] Tous les mots employés dans la définition doivent se trouver [...] dans le dictionnaire» (p. 193).

Dans le texte fondateur du projet de dictionnaire, Richard Chenevix Trench affirmait qu'«il était indispensable que tout futur auteur de dictionnaire comprenne qu'un dictionnaire n'était qu'un inventaire du langage et, en aucune façon un guide du bon usage» (p. 136). Une telle perspective faisait tiquer Michel Tournier, il y a quelques années: «[...] le malheur avec les dictionnaires, c'est qu'ils ne font qu'enregistrer l'usage, lequel inexorablement évolue, et souvent en dépit du bon sens» (*Op. cit.*, 15).

Le volume de Simon Winchester prend à l'occasion des aspects d'un livre scientifique: on y a reproduit des articles tirés du dictionnaire («lunatic», «polymath», «catchword», etc.), on y suggère, en fin de livre, des lectures supplémentaires — mais, silence curieux à l'égard de l'article portant sur l'histoire du dictionnaire publié au XIX<sup>e</sup> siècle et reproduit dans la deuxième édition de l'*OED*, celle de 1989 — et, pour les profanes, les pages consacrées au traitement des maladies mentales à travers les années constituent une synthèse bien équilibrée.

La traduction de l'ouvrage *The professor and the madman*, publié au départ en 1998, est de très bonne qualité: les phrases sont bien équilibrées. Le livre se lit comme un roman. Comme la possibilité de lectures paraprofessionnelles semblables est limitée — il est vrai qu'existe un *Monsieur Littré* signé Jean Hamburger et publié en 1988 —, il ne faudra pas hésiter à lire le document de Simon Winchester. L'*Oxford English Dictionary*, «la plus belle réalisation depuis l'invention de l'imprimerie. Le plus long feuilleton à sensation

*jamais écrit*» (p. 271) — plus haut, l'auteur avait parlé assez prosaïquement de millions de caractères et de kilomètres de typographie manuelle (p. 43) —, justifie le détour ou l'effort. Sans doute y a-t-il dans ces pages des passages imaginés (la rencontre entre Murray et Minor à l'asile de Crowthorne) et fantaisistes («*Un mot, un seul fut perdu: bondmaid...*», p. 271), mais un lecteur critique n'aura pas trop de difficultés à faire la part des choses.

### Gaston Bernier

Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Québec

---

Leturcq, Sandrine. **Les médiateurs en bibliothèque**. Villeurbanne: Éditions de l'ENSSIB. 1999. 169 pages.

---

Les bibliothécaires et autres spécialistes du milieu documentaire se sont souvent définis comme des médiateurs responsables de servir d'intermédiaires entre des ressources documentaires et des usagers. Toutefois, la médiation est aussi le synonyme d'un mécanisme permettant d'apaiser ou de résoudre des différends ou des conflits. En France, le terme médiateur renvoie à cette signification dans le contexte des bibliothèques publiques, car il s'agit d'un nouveau groupe d'emploi qui fait maintenant partie du personnel qui leur est rattaché. Suite à l'initiative du ministre de la Culture qui, en 1990, instituait des «médiateurs du livre» chargés de faire connaître les livres et la lecture en dehors des murs des bibliothèques, des médiateurs sont maintenant recrutés dans plusieurs bibliothèques municipales. Sandrine Leturcq raconte le cas de la Bibliothèque municipale de Lyon qui, en 1995, recrutait onze médiateurs.

L'ouvrage, une adaptation d'un mémoire d'étude, est divisé en deux parties: la première relate l'expérience de Lyon, la deuxième fait le point sur l'avenir de ce nouveau rôle. Mais pourquoi embaucher des médiateurs? Dans le cas de Lyon, le projet de recrutement des médiateurs s'est précisé dans un contexte particulier: accroissement des usagers en situation précaire (sans emploi, sans domicile fixe, immigrants) ayant des besoins spéciaux auxquels le personnel habituel ne pouvait répondre adéquatement. Par ailleurs, des problèmes de discipline, de violence verbale et physique ont engendré des

situations de crise nécessitant, dans un cas, la fermeture d'un établissement. Le besoin de personnel ayant pour fonction d'entrer en contact avec des publics difficiles se faisait donc sentir. On en est venu à distinguer deux types de médiateur : le médiateur interne ayant pour rôle de prendre en charge des usagers de manière personnalisée et le médiateur externe dont l'action se joue à l'extérieur de la bibliothèque et dont le rôle vise à sensibiliser certains publics à la lecture. Donc, « *ni bibliothécaires, ni gardiens, ni éducateurs, ni animateurs, ni documentalistes* », les médiateurs sont « *à l'interface de toutes ces fonctions* » (p.31). L'auteure raconte donc comment les critères de sélection, la formation et les tâches de ces médiateurs ont été précisés. De façon simple et convaincante, elle décrit les défis des médiateurs, mais surtout les aspects ambigus de leur fonction qui s'entremêle avec celles de l'animation et du contrôle social, entre autres.

L'ouvrage, bien que bref et très axé sur un cas en particulier, est intéressant, car il permet de réfléchir sur la finalité des services de bibliothèques et sur les moyens à déployer pour rejoindre divers publics. Ainsi, la médiation viserait à rendre l'utilisateur plus autonome, à l'orienter dans l'univers documentaire, mais aussi dans l'univers des services sociaux. Toutefois, le rôle social des bibliothèques est loin de faire l'objet de consensus et par conséquent, la médiation peut prendre une multitude de formes. Les données colligées par l'auteure permettent de réaliser

la diversité des visions du rôle du personnel en bibliothèque. Dans la médiation, certains employés y voyaient un genre d'échec : l'échec des bibliothécaires à évoluer pour mieux rejoindre leurs clientèles. En créant une nouvelle catégorie d'emploi, on divise encore plus le travail au lieu de créer des conditions permettant aux bibliothécaires d'intégrer de nouveaux rôles, notamment en leur donnant du temps pour se consacrer à chaque usager demandeur d'aide.

L'avenir de la médiation n'est pas certain, car même si on envisage une formation universitaire pour cette fonction, le ministère de la Culture prévoit réévaluer ce nouveau métier, ou nouveau rôle, très prochainement. L'expérience française demeure néanmoins riche d'enseignement, car elle révèle un problème central auquel les bibliothèques municipales sont confrontées, soit une diversité toujours plus accrue des usagers, tant du point de vue de leur profil sociodémographique qu'au niveau de leurs attentes et de leurs compétences sur le plan documentaire. L'idée que tous les usagers entrent sur un pied d'égalité dans une bibliothèque est dépassée : certaines personnes, voire certains groupes, ont besoin de recevoir un accueil particulièrement adapté et davantage d'orientation.

**France Bouthillier**  
Graduate School of Library and  
Information Studies  
Université McGill